

## **Emplacement réservé n° 30 pour extension du Cimetière de Saint-Claude - Acquisition de deux parcelles de terrain à Habitat 25, Chemin du Souvenir Français**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Dans le cadre de la révision du PLU, un emplacement réservé a été inscrit sur deux parcelles de terrain appartenant à Habitat 25 en vue de l'extension du cimetière de Saint-Claude, chemin du Souvenir Français.

Cadastrées section OX n° 88p et n° 111, ces parcelles, d'une contenance totale de 88 a 99 ca, sont classées en zone N (Naturelle) du PLU.

Compte tenu de l'existence de cet emplacement réservé, Habitat 25 a proposé à la Ville de Besançon de lui céder son terrain. Le prix fixé pour cette transaction s'élève à 44 495 €, conformément à l'estimation de France Domaine.

En application de l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 44 495 € sera imputée au chapitre 21.824.2111.4814.30100.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.*

